

Protection sociale complémentaire des agents publics

La MFP rencontre le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics

Après une première entrevue qui s'est tenue en septembre dernier, la MFP s'est rendue hier au Ministère de l'Action et des Comptes publics pour rencontrer le nouveau Secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt.

Un calendrier précisé

Le Ministre a confirmé le lancement au printemps 2018 d'une réflexion sur la protection sociale complémentaire des agents publics. Sur la base d'un premier bilan des dispositifs actuels de participation des employeurs publics – analyse exhaustive de l'existant confiée aux trois inspections générales - les négociations seront ouvertes avec les Organisations syndicales de la Fonction publique dans le cadre du dialogue social.

Dans cette perspective, à la demande du Ministre, la MFP s'est engagée à nourrir la réflexion en s'inscrivant pleinement dans ce chantier par le biais de contributions régulières portées directement auprès du cabinet d'Olivier Dussopt.

Une MFP lanceur d'alerte

La MFP, forte des travaux réguliers menés avec les fédérations syndicales de la Fonction publique, a rappelé l'importance d'aborder le sujet dans sa dimension globale santé/prévoyance tout en tenant compte des spécificités de chacun des versants de la Fonction publique. Elle a également rappelé les dysfonctionnements des dispositifs aujourd'hui en vigueur : régression de la couverture complémentaire des agents publics, croissance des inégalités sociales, déclin de la participation financière des employeurs publics...

Contrairement à ce qui a pu être indiqué par le Gouvernement et largement relayé par la presse, le sujet de la protection sociale complémentaire ne s'inscrit pas dans le prolongement des débats parlementaires de l'automne dernier sur le retour du jour de carence dans la Fonction publique. Ce chantier, vaste et complexe, va bien au-delà de cette seule problématique.

Une MFP plus que jamais mobilisée

2018 sera une année forte pour la protection sociale des agents publics. La MFP sera particulièrement attentive et mobilisée sur l'évolution des travaux.

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2018, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- *au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.*
- *au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités ; 6,5 millions de personnes protégées et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).*